

# Le Petit Journal de Montbrison



## Au sommaire

Infos Mairie	Page 1 à 2
Remerciements	Page 2
Paroisse	Page 2
Pluviométrie	Page 2
Rappel	Page 2

## MÉMENTO

- **Samedi 13 février :**  
Messe à l'église

## INFOS MAIRIE

### MOT DU CONSEIL

Chères Montbrisonnaises, chers Montbrisonnais,  
Puisque nous ne pouvons pas nous réunir en assemblée comme nous l'avons promis avant les élections municipales, nous vous informons de l'avancée de nos projets par écrit.

Pour cette première année (courte car 6 mois de mandat), nous avons listé toutes les économies réalisables, à commencer par ne pas augmenter les taxes communales, ni les indemnités de fonction du Conseil Municipal. Des économies d'énergies dans le bloc communal vont être réalisées et nous avons mis en place un système de paiement pour l'électricité de l'aire des camping-cars.

A la demande de l'A.C.C.A, nous avons pris la décision, un peu hâtive certes, de retracer et d'ouvrir le chemin rural de la Viale. Les travaux ont été réalisés par les chasseurs et n'ont donc rien coûté à la commune.

Depuis ces travaux, l'A.C.C.A a pu organiser des battues dans les hauteurs du village, car au-delà de quelques querelles entre chasseurs, il ne faut pas en oublier le but principal qui est d'abaisser les populations de sangliers qui causent beaucoup de dégâts chez les agriculteurs et particuliers.

Nous n'oublions pas le tourisme qui fait vivre nos commerces, restaurant et gîtes. Un dossier a été déposé pour faire reconnaître, avec plusieurs sites Clunisiens, le Prieuré Saint Blaise comme site mondial de l'UNESCO.

L'A.C.C.A de Montbrison a décidé de ne plus faire de battue au gros gibier le dimanche pour permettre aux randonneurs et vététistes de profiter des sentiers de randonnées.

Après ces épreuves inédites et parfois tragiques de 2020, que 2021 soit joyeuse et sereine, pour vous, vos familles et vos proches. Meilleurs vœux à tous.

Le Maire et son Conseil Municipal.

### NUMERO INFORMATION SOCIALE

La COVID 19 a des impacts sociaux sur des ménages qui n'ont habituellement pas recours aux services sociaux. Pour les orienter vers les bons services, l'Etat a mis en place un numéro « information sociale » au : **04 75 79 70 33**.

### CENTRE DE VACCINATION COVID

Comme vous le savez, la campagne de vaccination pour la COVID a commencé, nous sommes rattachés au centre de vaccination de Valréas. Si vous remplissez les critères de vaccination et souhaitez être vacciné, veuillez prendre rendez-vous auprès du CCAS de Valréas au : **04 90 35 30 31**

### DECLARATION INCINERATION

Voici le rappel de la réglementation à savoir :

- Le brûlage des végétaux est interdit lors d'épisode de pollution de la qualité de l'air. Pour savoir si une commune est concernée par un épisode de pollution, consulter le site Internet [atmo-auvergnerhonealpes.fr](http://atmo-auvergnerhonealpes.fr)
- Pour le brûlage des déchets verts issus de l'entretien de parc ou jardin : feuilles, taille de haies, branches, arbres ...

C'est l'[arrêté préfectoral n°2013-114-007](#) du 24 avril 2013 portant réglementation des feux et brûlage, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel en vue de préserver la qualité de l'air qui s'applique.

**La règle générale est l'interdiction de brûlage dans ce cas.** Néanmoins une dérogation est prévue à l'article 2.2.2 pour raison exceptionnelle ; auquel cas il faut respecter les prescriptions de sécurité de l'article 3, et le calendrier de brûlage de l'arrêté ci -dessous en cas de foyer à l'intérieur ou moins de 200 m d'un espace sensible (bois, forêts, plantations, reboisements, landes, maquis et garrigues),  
 - Pour le brûlage des déchets végétaux issus d'une **activité professionnelle agricole, forestière, ou dans le cas des obligations légales de débroussaillage, il est possible** de brûler ces rémanents de coupe.

- Si le foyer prévu se trouve à moins de 200 mètres d'un espace sensible, il faudra de plus respecter les prescriptions de l'[arrêté préfectoral n°2013-057-0026](#) du 26 février 2013 réglementant l'emploi du feu et le débroussaillage dans le cadre de la prévention des incendies de forêt.

Un [calendrier de brûlage des végétaux](#) est à respecter, il visualise les périodes interdites, et les périodes soumises à déclaration : **février et mars**.

Toutes ces informations sont aussi disponibles sur le site Internet [drome.gouv.fr / emploi du feu](http://drome.gouv.fr/emploi-du-feu)

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes du village qui ont diffusé l'information sur la disparition de Clochette, qui ont pris des nouvelles et m'ont signalé sa présence dans le voisinage et les environs, qui lui ont laissé de quoi s'alimenter dans ces lieux inconnus pour elle. C'est grâce à tous que je l'ai enfin récupérée.

Isabelle CHAVANON

## PAROISSE

Samedi 13 février : messe à l'église de Montbrison. Etant donné le couvre-feu, cette célébration aura lieu à 16 h. Si le couvre-feu est annulé, elle sera reportée à 17h30.

Nous évoquerons Saint-Blaise, patron de notre église dont la fête est traditionnellement le 3 février.

## PLUVIOMÉTRIE

Pluviométrie 2020 à Montbrison		Mars	38mm	Août	80 ½mm	2020	630mm
Janvier	30 ½mm	Avril	46mm	Septembre	53mm	2019	754mm
Février	14mm	Mai	69mm	Octobre	85mm	2018	1245 ½mm
		Juin	39mm	Novembre	42mm		
		Juillet	24mm	Décembre	109mm		

\*\*\*\*\*

Comme chaque année, il est regrettable de constater que des personnes se servent sur les tombes de nos défunts. Il est vrai que c'est plus facile que d'aller en jardinerie mais beaucoup moins honnête...  
 Ginette Montlahuc

## RAPPEL

Suite à certains incidents plus ou moins graves survenus dans notre commune et au vu de la multiplication de promeneurs avec un ou plusieurs chiens, il est rappelé que les animaux doivent être tenus en laisse ou être sous la maîtrise de leur propriétaire, c'est-à-dire qu'ils obéissent au doigt et à l'œil à un rappel au pied.

Prochain numéro du petit journal le **mercredi 3 mars 2021**

**Dépôt des articles (impératif) avant le lundi 22 février 2021 à 19h30**

Rappel de l'adresse du petit journal de Montbrison:

Le Petit Journal de Montbrison - La Mairie - 26770 Montbrison sur Lez

Vous pouvez également nous faire parvenir vos articles par

Email : [redaction@petit-journal-montbrison.com](mailto:redaction@petit-journal-montbrison.com)

et consulter le petit journal sur site Internet : [www.petit-journal-montbrison.com](http://www.petit-journal-montbrison.com)

Webmaster créateur : Alain MONTLAHUC - [webmaster@petit-journal-montbrison.com](mailto:webmaster@petit-journal-montbrison.com) : Joël MAILLOT

Le petit Journal de Montbrison N° ISSN: 1270 -1998 Responsable Rédaction: Séverine MAILLOT